

Autonomie des universités

La résistible mise à mort du service public

La révélation du projet de loi « d'autonomie des universités », le 19 juin, 3 jours avant sa présentation au CNESER (où il a été rejeté), a au moins permis que les syndicats des personnels du supérieur (dont, pour la FSU, le SNESup, le SNCS et le SNASUB) et l'UNEF s'aperçoivent que leur ministère voulait vraiment faire voter la loi en juillet et que la « concertation » commencée au début du mois n'avait été qu'un leurre grossier.

Avant même que soit déposé le relevé de conclusion de celle-ci, la loi s'avérait bouclée de A à Z ! Seule la Conférence des présidents d'université (CPU) ne trouvait visiblement rien à redire à cette précipitation, et donc à la loi. Cette même CPU avec laquelle les syndicats projettent d'organiser prochainement des « assises de l'enseignement supérieur »...

Pourtant, il était difficile pour les directions syndicales d'ignorer les intentions de Sarkozy et de son gouvernement. Dans une lettre du 14 février à la CPU, celui-ci, alors candidat, les avait détaillées sans prendre trop de précautions. Petit tour de piste :

1. Autoritarisme libéral, financement privé :

- a) président rééligible aux prérogatives renforcées,
- b) resserrement des conseils d'administration des établissements et présence renforcée de représentants cooptés du pouvoir économique et des régions,
- c) « autonomie » des établissements, les universités « volontaires » se voyant confier la gestion d'un budget « global » incluant l'ensemble des personnels, voire le patrimoine immobilier,
- d) « diversification » des financements en développant des « partenariats » avec les entreprises et les collectivités.

2. Remise en cause des statuts, précarisation des personnels :

- e) « liberté » de recrutement des enseignants et chercheurs laissée aux établissements,
- f) « modulation » des rémunérations et des services des personnels.

3. Utilitarisme marchand des enseignements, fin du droit au choix des études :

- g) « adaptation des flux d'entrée dans chaque filière en fonction de la réalité des débouchés »,

h) « orientation sélective » à l'entrée des formations supérieures,

i) arrêt du financement des « filières sans débouchés » [Sarkozy a particulièrement visé les études littéraires lors de diverses déclarations de presse].

4. Fin du principe de gratuité, endettement des étudiants :

j) financement des études par des « emplois réservés aux étudiants » et des prêts à taux zéro remboursables après entrée dans la vie active,

k) « modulation » des droits d'inscription en fonction des revenus familiaux.



Il était improbable que ces propositions se retrouvent toutes, exactement sous cette forme, dans la loi. Mais on y retrouve l'essentiel :

a) et b) président élu par un

CA de 13 membres [auxquels s'ajoutent ensuite 7 représentants du patronat ou de la région cooptés par le président], c) budget global pour les universités volontaires, d) fondations finançant certaines activités de l'université, e) commissions de recrutement nommées par le CA avec droit de veto du président et recrutement de contractuels de toutes catégories, temporaires ou permanents, par le seul président, f) répartition des obligations de service définies par le CA, g), h) et i) orientation sélective dès la première année [obligation de pré inscription à fin d'orientation, numerus clausus au nom des « capacités d'accueil »] et sélection à partir du master, j) recrutement d'étudiants à la place des personnels statutaires notamment dans les bibliothèques universitaires, k) absence de mention d'un montant de droits d'inscription fixé natio-

nalement. Enfin, les CA actuels doivent être dissouts dans les 6 mois, mais (qu'on se rassure !) les présidents conservent leur fauteuil !

Une contre-révolution...

Cette loi d'autonomie est l'annonce d'un véritable bouleversement, où les principes du service public sont mis à mort. Le droit à la culture et au choix des études tout d'abord : ce ne sont pas les entreprises privées qui financent les filières généralistes si l'Etat ne le fait plus. Elles n'abandonneront pas plus les filières professionnelles si le marché du travail se resserre pour ces disciplines. Elles ne financent que ce dont elles ont besoin, et rien si elles n'ont besoin de rien. La contrainte de financer les établissements au delà de ce qui est chichement accordé par l'Etat et la place donnée aux entreprises dans les conseils ou les fondations livreront les établissements au pouvoir patronal. La carte des formations sur le territoire en serait déchirée : à droite et pour la vitrine, quelques « pôles d'excellence », de « renommée internationale » comme il se doit, où se concentrent pour une petite élite les filières généralistes et professionnelles de haut niveau (et, dans ce cadre, pourquoi pas certaines grandes écoles) ; à gauche, les petites universités réduites à la formation professionnelle et aux diplômes locaux jusqu'au niveau licence, privées de moyens ; peut-être, au milieu, un certain nombre de lambda-universités qui devraient ramer pour accéder à l'excellence...

L'accès aux études du plus grand nombre est aussi remis en cause par ce qui est promis aux étudiants : l'orientation « sélective » renforcerait le tri social tout en écartant les étudiants des « filières sans débouchés ». Alors que nombre d'étudiants vivent la galère de la précarité, Pécresse leur propose les petits

SNESup : un congrès agité !

Du 6 au 8 juin, une sévère dispute entre l'EE et la majorité « Action syndicale » (UA) sur la stratégie syndicale à définir : rapport à la CPU, retrait des « discussions » au ministère, grève de rentrée... Et un vote des syndiqués peu habituel : 450 votants de moins qu'il y a deux ans, le rapport d'activité ne recueille que 68 % des voix (le contre passe de 5 à 17 %), AS perd plus de 500 voix et 10 points, l'EE gagne des voix et monte à plus de 29 %. Impossible de ne pas y voir l'expression d'une demande d'orientation combative !



Va-t-il revenir le temps du CPE ?

mis en place depuis au moins une décennie : mise en concurrence des établissements et des diplômés par le LMD, professionnalisation à outrance dès les premières années, soumission de plus en plus grande de la recherche à la logique de « projets » portée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), création

boulots et l'endettement. Enfin pour les personnels, c'est le retour au mandarinat, au règne des petits notables. C'est la remise en cause de la Fonction Publique d'Etat à travers la casse du statut, la main mise des présidents sur les recrutements, l'abandon des normes communes de rémunération et d'obligations de service. C'est l'annonce d'un inévitable clientélisme au vu des pouvoirs du président qui pourrait distribuer des primes, moduler les services ! C'est la perte de toute autonomie pédagogique et de recherche...

... qui vient de loin...

A bien des égards, cette loi se veut le parachèvement des réformes et processus

d'une agence d'évaluation (AERES) constituée de personnalités désignées par le pouvoir au détriment des structures élues... En faisant voler en éclats la loi Savary de 1984, la loi d'autonomie fait disparaître les velléités de démocratie universitaire, réduit à néant tout contre-pouvoir syndical, et programme une privatisation de facto des établissements. On savait depuis 1995 et le rapport Fauroux (commandé par le ministre de l'époque, un certain Fillon) que la bourgeoisie française avait décidé de combattre l'objectif « consensuel » d'élévation du niveau d'études pour le plus grand nombre, à partir du moment où une telle élévation ne lui paraissait plus un facteur de développement économique suffisant à justifier son

coût. C'est une régression sociale d'ampleur qu'elle veut maintenant engager.

... mais qui peut être battue !

Cette contre-révolution ne pourra que rencontrer des résistances. Le défaitisme qui a paru submerger les directions syndicales après l'élection de Sarkozy n'est pas justifié. Le résultat du second tour des législatives rappelle que les rapports de force sociaux qui ont permis l'an dernier le succès de la lutte contre le CPE sont loin d'avoir disparu. En dépit des attaques incessantes contre une université accusée de tous les maux, et en particulier de ne pas « donner des emplois » (!) à ses diplômés, il sera très difficile à la population d'accepter que les nouvelles générations n'aient plus droit au même accès aux études supérieures. Le rôle des organisations syndicales est de s'adresser aux personnels et aux étudiants mais aussi à tous les salariés, afin de démonter les rouages libéraux, concurrentiels et inégalitaires, que le gouvernement veut mettre en place. Une loi votée en juillet peut être abrogée à l'automne.

A nous de construire la mobilisation qui fera rendre gorge aux libéraux trop pressés. ●

JEAN-LUC GODET

Retrait du projet de loi sur l'université !

Mobilisation générale !

Ainsi est titré le tract du SNASUB, un document qui livre une excellente analyse du projet de loi. L'exigence de retrait figure aussi dans la motion adoptée par la CA du SNESup le 21 juin, dont le titre se contente malgré tout d'affirmer : *Universités, un texte inacceptable*. Avec le SNCS, ce sont les trois syndicats de la FSU concernés qui ont boycotté la séance du CNESER du 22, après avoir fait voter une condamnation du texte de loi. Les autres syndicats sont restés en séance mais la ministre Pécresse dut essayer un refus de son projet.

Tout ce monde syndical s'était auparavant rendu, précipité pour certains, aux groupes de travail proposés par le ministère en guise de « concertation ». C'était pour amuser la galerie puisque le projet n'était pas communiqué aux « partenaires sociaux ». Le 8 juin, le SNASUB a proposé de quitter ces groupes si le projet de loi – dont on savait l'existence – n'était pas immédiatement rendu public. Le congrès du SNESup, réuni ce jour-là, a bien dénoncé cette pseudo concertation sans toutefois retenir cette proposition, l'UNEF n'étant visiblement pas disposé à quitter ces discussions : tant que des attaques contre les étudiants n'étaient pas annoncées, il n'était pas possible de mobiliser ! Or, même sans connaître le projet, on savait qu'il donnerait plus d'autonomie aux établissements... Comment ignorer que l'autonomie entraîne une concurrence entre universités, que les mieux classées devront sélectionner, pourront élever les droits d'inscription, bref que les

étudiants seront face à un cataclysme ?

Demain, CPU puis syndicats iront à l'Elysée. Comme on pouvait s'en douter, la CPU ne porte des critiques qu'à la marge. Les syndicats de la FSU ont déclaré ne rien attendre de Sarkozy.

La position de Bruno Julliard à propos de ces rencontres est assez stupéfiante : « nous n'y allons pas pour orchestrer une rupture mais pour convaincre M. Sarkozy qu'une réforme négociée est possible ». L'UNEF accrédite ainsi l'idée que ce projet de loi est acceptable sous réserve de quelques aménagements !

Le calendrier s'accélère : le 27 devant le conseil des ministres, puis débat en juillet au parlement. Le président est « confiant » après la presque approbation de Ségolène Royal... Le 2 juillet, des assises vont se tenir avec l'intersyndicale et... la CPU ! Se mettre à la remorque de la CPU qui n'est pas fondamentalement hostile à l'autonomie est une erreur de stratégie syndicale.

C'est donc la mobilisation de rentrée qu'il faut préparer dès maintenant ! ●

JEAN MALIFAUD



PHOTOS : M. MIGNEAU